

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 82

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Vernègues - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2017 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2017) avec la commune de Vernègues pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 3.334.782 € HT pour une subvention totale de 2.667.826 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.090.760 € pour un programme de travaux de 1.363.450 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2016 du programme de travaux 2015/2017 envisagé par la commune de Vernègues.

- RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES – MAISON DES ANCIENS

La commune souhaite poursuivre le projet de restructuration d'un bâtiment utilisé jusque-là à un usage polyvalent de salle des fêtes, salle de réunion, salle de sports. Il s'agit d'un bâtiment ancien en rez-de-chaussée, avec combles aménagés.

Les travaux prévoient une extension des espaces du 1^{er} étage avec l'installation d'un ascenseur accessible aux PMR, la réfection de l'étanchéité du bâtiment, le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures, la pose de cloisons, le revêtement des sols, la peinture, la plomberie et l'électricité ; l'installation en 2014 du système de chauffage-ventilation sera reprise à partir de la sous-station existante afin de pouvoir être commandée en mode confort à la demande et indépendamment des salles des 2 niveaux.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016, est estimé à 819.467 € HT dont 403.872 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 655.574 € dont 323.098 € pour la tranche 2016.

- AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA BARBEN

La commune souhaite poursuivre le projet d'aménagement de la RD 22C dont les objectifs sont de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, d'augmenter la sécurité des différents usagers et d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Dans cette perspective, les travaux prévoient une voie de 5,50 m de largeur, l'installation d'un panneau de limitation de vitesse à l'entrée du village, la création de trottoirs et de places de stationnement. Les réseaux aériens seront enfouis.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2016 est estimé à 572.703 € HT dont 143.231 € HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 458.163 € dont 114.585 € pour la tranche 2016.

- CREATION D'UN POLE SPORTIF ET DE LOISIRS

La commune souhaite poursuivre l'aménagement d'un pôle sportif et de loisirs entre le centre ancien et l'extension de Cazan où une urbanisation cohérente a été générée (lotissement, école, centre aéré, salle des fêtes).

Ce projet permettra d'accueillir un grand nombre d'usagers et constituera ainsi un lieu de rencontre intergénérationnel.

Installé sur une surface de 6 500 m², il sera composé de deux terrains de tennis, dont les gradins seront intégrés dans le talus naturel surplombant les courts, d'un boulodrome comprenant deux terrains de jeux et des bancs pour les spectateurs, d'un skatepark de 911 m² dont les éléments seront validés en collaboration avec les futurs utilisateurs, d'une aire de jeux d'enfants comprenant manège, balançoire, mini-parcours d'agilité installée au cœur d'un espace vert de 2 465 m² planté de 125 arbres de hautes tiges, réalisé par un paysagiste.

Un petit édifice en structure de bois de 40 m² sera construit pour abriter les sanitaires et les rangements.

Le pôle sportif sera desservi par deux accès : un accès automobile situé sur la desserte nord où seront aménagés une quinzaine de stationnements, un accès piéton constitué d'une passerelle franchissant un fossé d'alimentation du bassin de rétention.

Ce nouvel équipement public sera aussi l'amorce d'un aménagement paysager et sportif plus important : sont envisagées ultérieurement la création d'un terrain de football et d'un parc naturel conçu autour de thématiques paysagères de type provençal et méditerranéen.

Le coût global de l'opération prévue de 2015 à 2017 est estimé à 998.400 € HT dont 208.485 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 798.720 € dont 166.788 € pour la tranche 2016.

▪ REQUALIFICATION DE LA ROUTE DES CARLATS

La commune souhaite entreprendre une requalification de la route des Carlats afin de sécuriser l'entrée du hameau de Cazan.

L'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 22B, de la RD 7 et de la rue Gustave Carriol permettra de réduire la vitesse des automobilistes.

La création de trottoirs et d'une piste cyclable favorisera par ailleurs la mise en sécurité des différents usagers.

Les travaux prévoient également l'enfouissement des réseaux aériens et la réfection du réseau pluvial.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2017, est estimé à 781.824 € HT, dont 402.046 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 625.459 € dont 321.637 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2015-2017 s'élève à 1.157.634 € HT, réparti comme suit :

- Restructuration de la Salle des Fêtes..... 403.872 € HT
- Aménagement de la Route de la Barben..... 143.231 € HT
- Création d'un Pôle Sportif et de Loisirs 208.485 € HT
- Requalification de la Route des Carlats..... 402.046 € HT

TOTAL 1.157.634 € HT

La participation du Conseil Général pourrait être fixée à 926.108 € pour la tranche 2016 de ce contrat 2015/2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Vernègues, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 926.108 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2017, soit une dépense subventionnable estimée à 1.157.634 € HT, conformément à l'annexe 1,

- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.667.826 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Vernègues, en application de la délibération n° 101 du 30 janvier 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL